

« Le véritable trésor, c'est de pouvoir compter sur les autres. »

Massa Makan Diabaté

Avez-vous subi un A.V.C.?

Les membres du comité directeur du Club AVC de Rouyn-Noranda, seront heureux de vous accueillir dans notre association qui existe spécialement pour les personnes ayant subi un AVC.

Dans nos rencontres hebdomadaires, vous aurez l'occasion de fraterniser et de développer des liens d'amitié avec les bénévoles et les autres membres du club. Ensemble, nous pratiquerons différentes techniques pour améliorer la condition physique, la mémoire, la lecture ou l'écriture. Nous prendrons aussi le temps de nous amuser et de réaliser que tout n'est pas fini.

Sans vous en rendre compte, vous reprendrez courage, la sérénité vous habitera et l'Espoir vous fera entrevoir une vie plus active et plus intéressante. L'important, c'est la vie... Et nous la vivrons ensemble dans le Club AVC.

Au plaisir de faire votre connaissance.

Georgianne Poiré, présidente (819) 768-8303

Programme des bénévoles en impôt

Ce programme de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec consiste à offrir de l'aide aux personnes qui éprouvent de la difficulté à remplir leurs déclarations de revenus et qui n'ont pas les moyens d'avoir recours à des professionnels.

Son fonctionnement est simple. Une formation est offerte aux bénévoles, qui offrent ensuite gratuitement leurs services, en mars et en avril, à ceux et celles qui ont besoin d'aide pour remplir leurs déclarations de revenus

Pour plus d'informations :

Réjean Rochette , coordonnateur
Agence du revenu du Canada
(819) 762-2572 poste 5329
www.arc.gc.ca/benevole

André Ocheduszko, coordonnateur
Revenu Québec
(819) 797-7726
www.revenu.gouv.qc.ca/benevole

Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée (70 ans et plus)

Le gouvernement du Québec a bonifié ce programme et les nouvelles mesures sont applicables à compter de janvier 2007.

Les dépenses admissibles s'appliquent tant aux personnes à domicile qu'à celles qui sont en hébergement. Le plus facile est encore de réclamer le tout lors de la déclaration de revenus. Ce crédit est remboursable, c'est-à-dire qu'il bénéficie même aux personnes qui ne paient pas d'impôt.

Pour plus d'information, consulter le dossier complet sur le site de Revenu-Québec

Bureau principal à Québec : 1-800-267-6299